



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : SOLIDARITE**Saturation des places d'hébergement d'urgence**

Le 16 novembre 2022, 40 élus locaux de France Urbaine ont adressé un courrier à Madame la Première Ministre, Élisabeth BORNE, pour l'alerter sur la saturation des places d'hébergements dans les villes.

Depuis la fin de l'été, de nombreuses collectivités et services sociaux ont constaté la remise à la rue post-crise sanitaire de Covid-19 de personnes fragiles avec des phénomènes d'errance et d'occupation illégale d'espaces publics.

Les publics concernés sont variés : sans-abris ni domicile fixe, jeunes en errance, toxicomanes, personnes en sortie de soins psychiatriques mais aussi et surtout migrants, familles avec enfants ni expulsables ni régularisables, réfugiés au statut en cours d'instruction ou à droits incomplets.

Nous avons bien pris acte de l'engagement pris par le gouvernement par la voix des Ministres de ne « plus avoir aucun enfant à la rue cet hiver » et d'organiser toutes les semaines une réunion de suivi pour atteindre cet objectif.

Nous relevons aussi avec satisfaction la décision prise par le gouvernement de ne pas supprimer les 14 000 places d'hébergement d'urgence, tel qu'il était prévu initialement dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Pour rappel, 14 000 places d'hébergements ont déjà été supprimées avec la loi de finances 2022. Malgré ces annonces, nous restons tout de même inquiet de la situation.

La co-construction entre l'État et les collectivités sur les sujets d'accueil, d'intégration et d'immigration apparaît aujourd'hui indispensable, alors que les grandes villes, agglomérations et métropoles sont souvent en première ligne.

Le Conseil municipal réuni le 5 décembre 2022, demande à la Première Ministre de clarifier les compétences respectives de l'État et des collectivités sur la question de l'hébergement d'urgence, de favoriser l'accès à l'emploi des réfugiés et des demandeurs d'asile avec une offre de formations linguistiques de qualité et structurée à l'échelle des territoires ainsi que de faire vivre l'alliance des territoires en matière d'accueil des réfugiés. L'objectif visé étant de réduire considérablement le sans-abrisme et de pouvoir venir en aide, dans l'urgence à l'ensemble des sans domicile fixe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter le vœu.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN